

mercredi 04/11/2009 – n°65



Les missions locales dans le projet de loi de finances 2010

>> Organisé en missions, programmes et actions, le budget de l'Etat reflète les grandes politiques publiques. Afin d'orienter, mesurer et améliorer l'efficacité de leur mise en oeuvre, il définit pour chaque programme une stratégie, des objectifs et des indicateurs de performance.

▶ Tous les documents du projet de loi de finances 2010 sont accessibles sur le site performance-publique.gouv.fr

▶ La mission Travail et emploi sera en discussion en séance publique à l'Assemblée nationale le jeudi 5 novembre en matinée.

Le programme 102 de la mission « Travail et emploi » (cliquer ici pour télécharger le document de la mission)

Comme les années précédentes, les missions locales sont concernées par le programme n° 102 « Accès et retour à l'emploi », action n° 02 « Amélioration des dispositifs en faveur de l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail », sous action 2 « Accompagnement des publics les plus en difficulté ».

>> La « Justification au premier euro » du programme, précise le montant des crédits prévus pour le réseau des missions locales et PAIO.

En 2010 ils s'élèvent à 179,60 M€ (contre 162,60M€ au PLF 2009) et se décomposent de la façon suivante :

- fonctionnement du réseau (locaux, salaires, ...) pour 63 PAIO et 421 missions locales : 175,60 M€

- animation régionale : 4 M€

>> L'allocation servie aux bénéficiaires d'un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) dispose de 55 M€, selon une hypothèse de 150 000 bénéficiaires du CIVIS en moyenne annuelle et d'un montant moyen de 336 € par an.

>> Le fonds d'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ), destiné à financer des actions complémentaires à l'accompagnement personnalisé et renforcé des jeunes confrontés à des obstacles multiples, dispose de 20 M€ :

- Les aides indirectes (crédits prévus : 15 M€) permettent le financement d'actions de prise en charge des jeunes (forums emploi, prospection d'entreprises, prêt de mobylette, aide au permis, préparation concours) ainsi que le soutien à l'innovation, l'expérimentation, l'évaluation des bonnes pratiques ;

- Les aides directes (crédits prévus : 5 M€) permettent le financement d'actions visant la sécurisation des parcours des jeunes (logement, transport, achat de vêtements de travail, alimentation, garde d'enfant).

► **Le programme 316 de la mission « Plan de relance de l'économie »** (cliquer ici pour télécharger le document de la mission)

Les missions locales sont aussi concernées cette année par le programme n°316 « Soutien exceptionnel à l'activité économique et à l'emploi », action 05 « Politiques activées de l'emploi », pour les mesures du plan « Agir pour la jeunesse en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire et de l'insertion professionnelle ».

Une dotation de 150 M€ est inscrite sur le programme afin de financer trois mesures, plus particulièrement orientées vers la lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes les plus en difficulté :

- **80M€ destinés au contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), afin d'augmenter le nombre de contrats ouverts, de revaloriser l'allocation maximale, de mieux accompagner les jeunes, dans un cadre de droits et devoirs renforcés et d'aider au financement du permis de conduire.**

- **40 M€ pour renforcer les moyens des missions locales, qui doivent être le pivot de l'accompagnement des jeunes, en fonction de leurs performances et de leur capacité à suivre l'ensemble des jeunes d'un territoire.**

- 30 M€ pour la mise en place de plateformes régionales d'orientation, qui seront généralisées à la rentrée 2010, pour garantir le repérage et le suivi de tous les décrocheurs scolaires.

► [Le site performance-publique.gouv.fr](http://performance-publique.gouv.fr) permet de tout savoir sur les finances publiques. Il s'adresse au grand public et aux professionnels de la gestion publique.



Contact : Yves Auton, chargé de communication. Tél. 01 57 33 81 91 - yves.auton@finances.gouv.fr